# departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

**SEANCE DU 21 septembre 2007** 

Votants: 37

Convocation du Conseil Municipal :

le 10/09/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 28/09/2007

Fourrière pour animaux - convention avec les vétérinaires

## **Président:**

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

#### Présents:

### Adjoints:

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

#### Conseillers:

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - M. Joël RENOUX - M. Marc THEBAULT - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Rodolphe CHALLET -

### Excusés ayant donné pouvoir :

Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY - Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

# **Excusés**:

#### Conseillers:

M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2007**

DELIBERATION D20070407

# **DREMOS**

Fourrière pour animaux - convention avec les vétérinaires

Monsieur Jacques LAMARQUE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

# Sur proposition du Maire

Le service de la fourrière municipale pour animaux, situé chemin de Mal Bâti à Niort accueille des animaux qui nécessitent des soins de la part des Docteurs vétérinaires.

Il convient de contractualiser les prestations de soins dispensés par les docteurs vétérinaires par l'établissement d'une convention en deux parties :

- l'une destinée à assurer les soins réguliers aux animaux,
- l'autre destinée à dispenser les soins aux animaux lorsque ceux-ci sont trouvés blessés sur la voie publique, sans maître ou avec maître défaillant.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver cette convention fixant les règles d'intervention des vétérinaires dans le cadre d'une activité de pré-fourrière et de fourrière.
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 36
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 9

Pour le Maire de Niort Alain BAUDIN

Signé

**Jacques LAMARQUE**